



Arrêté n°2025-01

Portant retrait de délégations de fonctions

Mme le Maire de la commune de Fréterive,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

Vu l'arrêté municipal n°2020-08 en date du 26/05/2020 par lequel il a donné délégation à Monsieur Patrice BRAEMS, 3^{ème} adjoint, dans les domaines suivants :

- gestion des questions relatives aux affaires sociales et aux personnes âgées
- gestion des questions de sport, de la jeunesse et de la vie scolaire
- gestion des relations et partenariat auprès des associations de la commune
- animation du Conseil Municipal des Jeunes
- médiation dans les situations de conflits

Considérant les dissensions récurrentes et pour la bonne marche de l'administration communale,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Les délégations données à Monsieur Patrice BRAEMS, 3^{ème} adjoint, sont retirées.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est :

- publié sur le site internet de la commune de Fréterive,
- transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie,
- porté à connaissance de Monsieur Patrice BRAEMS.

Fait à Fréterive, 13/01/2025

Mme le Maire,


Eve BUEVOZ

